



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## OSCE

Question écrite n° 101694

### Texte de la question

M. Roland Blum appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la réduction du nombre des experts français au sein des missions de terrain et des missions d'observation électorale à l'OSCE. Une cinquantaine d'experts français servent au sein des dix-huit missions de l'OSCE (ex-Yougoslavie, Moldavie, Biélorussie, Caucase, Asie centrale). Ces experts assurent un remarquable travail de terrain dans des conditions difficiles, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratisation. Le ministère aurait l'intention de réduire le nombre d'experts servant en Europe du Sud en ne renouvelant pas les contrats à l'échéance des six mois. Pour des raisons budgétaires, le Quai d'Orsay a décidé en avril dernier de réduire dans des proportions importantes les indemnités servies à ces experts, si bien que leurs rémunérations sont devenues beaucoup plus faibles que celles attribuées par nos partenaires européens à leurs propres experts. En conséquence, certains d'entre eux ont dû démissionner ou envisagent de le faire, privant ainsi notre pays de leur capacité d'influence et de leur expertise dans des pays sensibles pour notre sécurité et notre rayonnement. La France déploie, en outre, des observateurs au sein des missions d'observation des élections. Or le ministère a réduit le nombre d'observateurs participant aux missions d'observation des élections, domaine dans lequel l'OSCE excelle. L'influence de la France est en jeu si cette politique de réduction systématique de notre présence devait être poursuivie. Il lui demande donc s'il est possible d'envisager la prolongation des contrats existants, au vu du travail accompli par les experts sur le terrain.

### Texte de la réponse

Les objectifs de la France à l'égard de sa présence dans les missions de terrain de l'OSCE et des missions d'observation électorales restent toujours aussi ambitieux : soutenir l'action décidée par l'OSCE à travers ses missions de terrain ; continuer d'offrir des débouchés à nos experts et à nos jeunes diplômés ; leur permettre de renforcer leurs parcours de carrière dans les organisations internationales, grâce à l'effet pépinière des missions de l'OSCE ; maintenir ainsi une présence importante de personnels français au sein des missions de terrain et des institutions de l'OSCE ; plus largement, à travers la qualité de l'engagement de ces personnels français, contribuer à entretenir une image positive de notre pays et à servir notre intérêt politique de stabilisation des pays hôtes des missions. Une très forte contrainte pèse sur le budget du ministère des Affaires étrangères, dans le cadre général de la stabilisation des finances de l'État, alors même que nos contributions internationales obligatoires ont augmenté inexorablement. Ceci est vrai notamment de l'OSCE, où la France a accepté à la fin 2005 une augmentation très importante de sa contribution obligatoire à cette organisation, qui fait de nous le troisième contributeur à l'OSCE, et bientôt le deuxième à égalité avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. Les nouveaux barèmes de rémunération ont induit, pour les années 2006 et 2007, une augmentation de notre contribution respectivement de 1 300 000 euros en 2006 et de 800 000 en 2007 (cette dernière à budget de l'OSCE constant mais les prévisions budgétaires pour l'année prochaine sont à la hausse). Une telle augmentation s'inscrit dans un contexte budgétaire déjà très chargé du fait des contraintes pesant sur l'ensemble du programme 105 (action extérieure de l'État) qui imposent une stricte maîtrise des dépenses et leur justification au premier euro. Afin de faire face en partie à cette augmentation de notre contribution

obligatoire, la France a été amenée à limiter ses contributions additionnelles volontaires à l'OSCE, dont celles du fonds fiduciaire placé auprès de l'OSCE sur lequel sont financés les compléments de rémunération versés aux experts français en place dans les missions de terrain. En dépit de ce contexte difficile et afin de réduire autant que possible l'impact négatif de cette situation sur les Français travaillant dans les missions de terrain, le fonds fiduciaire a fait l'objet d'un contrôle accru des dépenses qui a permis de réaliser des économies significatives tout en maintenant un nombre important de personnels « mis à disposition » par la France (qui demeure le troisième contributeur en personnel aux missions de terrain, après les États-Unis et l'Allemagne mais avant le Royaume-Uni), et en ciblant toujours mieux les fonctions qui sont prioritaires pour l'action de l'OSCE et de notre pays. Ainsi nous avons continué d'être parmi les premiers contributeurs en 2006 à l'action des missions d'observation électorale du BIDDH, qui sont un domaine dans lequel l'OSCE excelle. À titre d'exemple, en Ukraine et en Biélorussie, la France a envoyé respectivement 6 et 4 observateurs de long terme et 29 et 28 observateurs de court terme. Encore récemment, nous avons contribué aux observations au Monténégro, en Macédoine, en Bosnie-Herzégovine et en Géorgie, où un observateur de long terme vient d'être déployé. Afin d'utiliser au mieux des ressources limitées, dans le cas d'élections dont la portée politique était moindre et dans les pays où la présence internationale était la plus forte, nous avons fait appel lorsque c'était possible aux agents français en poste dans ces pays ou dans les pays voisins. Si la rémunération complémentaire à celle de l'OSCE (qui est de plus de 3 000 euros par mois tous niveaux confondus) versée par la France est inférieure en moyenne à celle des agents britanniques, américains ou allemands, il convient de noter qu'elle est cependant supérieure, voire très supérieure, à celle d'autres grands pays (Italie, Espagne, Canada, Autriche entre autres).

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101694

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 2006, page 8226

**Réponse publiée le :** 14 novembre 2006, page 11798